

Cahier des charges
Coordination départementale du dispositif
« Promeneurs du net » Jeunesse & Parentalité
Caf de la Mayenne
2026/2027



Préambule

La branche Famille réaffirme, dans sa Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027, sa volonté de poursuivre le développement du dispositif « Promeneurs du Net » (PDN), déployé en France depuis plus de dix ans. Ce dispositif constitue aujourd'hui un outil reconnu pour son efficacité dans l'accompagnement éducatif en ligne, la promotion de la citoyenneté numérique et la prévention des risques tels que la cyberviolence ou le cyberharcèlement. Afin de garantir une continuité dans l'accompagnement des jeunes et de renforcer la complémentarité avec les actions menées en présentiel au sein des structures jeunesse, la branche souhaite désormais étendre cette dynamique aux parents.

Dans un contexte marqué par l'évolution rapide des usages numériques, l'augmentation du temps d'écran chez les jeunes et les enjeux croissants liés à la citoyenneté numérique, la CAF de la Mayenne renforce son implication. Engagée dès 2019 dans le déploiement du dispositif des Promeneurs du Net sur le volet jeunesse, la Caf de la Mayenne souhaite désormais aborder de manière conjointe les volets « jeunesse » et « parentalité », afin de renforcer la cohérence et la complémentarité de l'accompagnement proposé aux familles. Cette évolution s'inscrit dans une logique de coordination renforcée.

Le présent appel à projets vise à sélectionner une structure porteuse chargée d'assurer la coordination départementale du réseau des Promeneurs du Net jeunesse et parentalité pour la période 2026-2027.

Sommaire

1. Contexte
2. Objectifs du dispositif
3. Missions du coordinateur départemental
4. Gouvernance du dispositif
5. Profil attendu du coordinateur du réseau Pdn
6. Modalités financières et organisationnelles
7. Critères de sélection de la structure porteuse
8. Calendrier
9. Contact
10. Annexes (Guide déploiement des promeneurs du net et dossier de candidature)

1. Contexte

Sans remettre en cause leur potentiel éducatif et ludique, le temps passé devant les écrans n'a cessé d'augmenter chez les jeunes Français pour atteindre en moyenne 3 heures chaque jour pour un enfant ou un jeune âgé de 3 à 17 ans. Face à la place que prennent ces nouveaux médias dans la vie des jeunes avec des répercussions sur leur sommeil, leur santé, leurs connaissances ou encore le développement de leurs relations sociales, il apparaît nécessaire de développer des actions visant à limiter les risques associés à la surexposition aux écrans et aux pratiques numériques (protection de la vie privée et des données personnelles, prévention du cyberharcèlement, développement de l'esprit critique face aux fausses informations et aux discours manipulateurs).

2. Qu'est-ce qu'un « promeneur du net » ?

Le PDN est un professionnel mandaté par son employeur pour assurer une présence éducative et d'accompagnement dans le cadre de ses missions habituelles. La présence éducative et d'accompagnement en ligne est un outil au même titre que les permanences au bureau, ou les activités habituelles du professionnel.

Le promeneur du net « parentalité » ou « jeunesse » est un professionnel labélisé par la CAF. Il utilise le nom Promeneur du Net, le logo départemental et il est référencé sur le site national.

3. Objectifs du dispositif

Le Promeneur du Net, qu'il intervienne auprès des jeunes ou des parents, a pour missions de :

- Etablir une relation de confiance permettant de créer ou de renforcer des liens avec les jeunes et/ou les parents,
- Travailler en lien avec le réseau de professionnels du département,
- Rompre l'isolement des jeunes et/ou des parents et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap...) grâce à la proximité du numérique, ou par l'incitation à fréquenter davantage les structures qui leur sont dédiées,
- Proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats», conversation instantanées, forums, groupes de discussion...),
- Encourager les projets collaboratifs et responsables sur le numérique.
- Favoriser la prévention à travers l'éducation aux médias et à l'information auprès de jeunes et de parents,
- Sensibiliser le public aux usages du numérique et aiguïser l'esprit critique,
- Informer sur l'offre d'activités développée par la structure concernée ou sur le territoire,
- Proposer un soutien ou une orientation vers des professionnels spécialisés selon les demandes ou les besoins.

4. Gouvernance du dispositif

Une instance annuelle présidée par la CAF assure le pilotage stratégique de la coordination Promeneurs du Net (PDN) jeunesse et parentalité.

Missions de ce COPIL :

- Impulser la dynamique globale du réseau PDN ;
- Valider les orientations proposées par le porteur de projet ;
- Suivre l'avancement du projet et la mise en œuvre des actions ;
- S'appuyer sur le bilan annuel de la coordination départementale pour travailler les orientations stratégiques ;

5. Rôle du Référent-coordonateur CAF

Le référent-coordonateur CAF assure la coordination institutionnelle du dispositif.

Ses missions :

- Réaliser l'appel à projets ;
- Organiser et animer le COPIL annuel ;
- Proposer, en lien avec le coordinateur PDN, les orientations stratégiques à présenter au COPIL en lien avec le bilan en veillant au maillage territorial PDN et à la diversité des professionnels PDN ;
- Suivre les remontées statistiques nationales.

6. Missions du Coordinateur Départemental des Promeneurs du Net

Le coordinateur départemental assure la mise en œuvre opérationnelle du réseau PDN jeunesse et parentalité sur l'ensemble du département.

A partir des orientations stratégiques définies en COPIL en lien avec le cahier des charges, ses missions sont :

- Animer le réseau départemental des PDN (réunions, partage de pratiques, apports théoriques...);
- Accompagner individuellement les PDN dans leur pratique professionnelle, notamment par un appui méthodologique ;
- Assurer la mise en œuvre des actions collectives décidées dans le cadre du comité de pilotage :
 - Animer la réflexion collective et contribuer à la création d'outils favorisant le développement du dispositif dans le but de le promouvoir (flyers, supports informatifs...);
 - Proposer des actions collectives telle qu'une journée départementale;
 - Proposer des actions de sensibilisation ou de formation pour de nouveaux professionnels ;
 - Développer et proposer les outils adaptés aux besoins du réseau (pour favoriser la communication sur des sujets autour de la jeunesse et de la parentalité) ;
 - Assurer la mise à jour régulière du site national (Annuaire départemental des PDN);
 - Réaliser une évaluation annuelle du dispositif, à partir d'un outil coconstruit avec la CAF.

7. Articulation entre le référent CAF et le coordinateur départemental

Le référent-coordonateur CAF

- Veille à la cohérence entre le cahier des charges et la coordination déployée sur le département ;
- Fait le lien entre le COPIL et le coordinateur départemental.

Le coordinateur PDN

- Élabore une feuille de route sur la période contractuelle ;
- Coconstruit avec la Caf des critères d'évaluation ;
- Organise des temps de reporting réguliers avec le référent-coordonateur CAF pour :
 - Présenter les résultats et la mesure d'impact,
 - Formuler des propositions d'évolution,
 - Alerter en cas de difficulté ou de besoin d'ajustement.

8. Profil attendu du coordinateur du réseau départemental des PDN

Le poste de coordinateur du réseau départemental nécessite une bonne connaissance des acteurs et des dispositifs dans les champs de la jeunesse et de la parentalité.

Qualifications requises :

Il n'y a pas de formation spécifique ou de profil unique conduisant à un poste de coordinateur du réseau des Promeneurs du Net. Il s'agit plutôt d'un ensemble de capacités et de compétences nécessaires. Toutefois, les profils de type DEJEPS ou DESJEPS (ex DEFA), chargé de projets en animation sociale, diplômes universitaires en projet de santé/ médico-social/social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques sont appréciés. Il doit avoir des compétences en gestion de projet.

Compétences requises :

- Maîtrise de la méthodologie de projet (conception, suivi, partenariat, évaluation) ;
- Capacité d'animation d'un réseau professionnel (rendez-vous, réunions, groupes de travail, projets collectifs et collaboratifs) ;
- Connaissance des champs jeunesse et parentalité ;
- Bonne maîtrise des environnements numériques ;
- Gestion d'une veille sur les usages numériques et réseaux sociaux.

Aptitudes attendues

- Capacité à travailler en équipe et à s'inscrire dans des relations partenariales ;
- Autonomie et prise d'initiative ;
- Sens du partenariat et du travail en réseau ;
- Capacité à impulser une dynamique collective ;
- Aptitude à promouvoir et valoriser un dispositif départemental.

9. Modalités financières et organisationnelles

- **Période de conventionnement** : du 1er septembre 2026 au 31 décembre 2027.
- **Lieu d'intervention** : Département de la Mayenne.
- **Public** : Promeneurs Du Net Jeunesse et Parentalité.
- **Financement** :
 - 20 000 € / an pour un 0,5 ETP sur le volet *Jeunesse*.
 - 20 000 € / an pour un 0,5 ETP sur le volet *Parentalité*.

Soit 40 000 € pour 1 ETP, dans la limite toutefois de 80% du budget lié à la coordination du réseau PDN.

Pour l'année 2026, cette subvention sera proratisée en fonction du nombre de mois d'exercice de la mission.

Le montant alloué devra prendre en compte l'ensemble des dépenses inerrantes à la mission de coordination : Charges de personnel, frais de structure, matériel, déplacements, suivi administratif...

10. Conventions

La CAF mobilisera 2 types de fonds nationaux différents (Fonds national parentalité et fond public et territoires). Cela engendrera 2 conventions d'objectifs et de financement :

- 1 Cof coordination PDN sur le volet parentalité
- 1 Cof coordination PDN sur le volet jeunesse

11. Sélection de la structure porteuse par la CAF

Types de structures éligibles : Associations

Evaluation des candidatures

La Caf évaluera les candidatures selon :

- La qualité globale du projet proposé ;
- La cohérence avec le cahier des charges départemental ;
- L'expérience significative de la structure dans le domaine du numérique, de la jeunesse et de la parentalité (celui-ci devra avoir une connaissance minimale du dispositif Pdn) ;
- Les méthodes d'animation du réseau proposées ;
- Les qualifications, l'expérience et la motivation du professionnel affecté à la coordination ;

Veiller à bien détailler les points suivants dans le dossier de candidature figurant en annexe :

- Le temps dédié en ETP à cette fonction de coordinateur du dispositif (fournir une fiche de poste);
- La ou les qualifications du professionnel qui sera positionné sur la mission ;
- Les missions qui seront confiées au coordinateur.

A noter, que le référent-coordonateur du dispositif Caf accompagnera cette prise de poste.

12 Calendrier de la campagne d'appel à projets

- Diffusion de l'appel à candidature : 1er mai au juin 2026
- Analyse des candidatures : juillet 2026
- Début de la mission : 1er sept 2026 (4 mois)

13 Contacts

Pour toute information relative à l'appel à candidature :
promeneursdunet@caf53.caf.fr

14 Annexes

Guide déploiement des promeneurs du net
Dossier de candidature